



MAIRIE DE MORANGLES

☎ : 03.44.26.78.39

Arrondissement de Senlis
Canton de Chantilly

SEANCE DU 12 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 12 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marianne LEMOINE, Maire.

Etaient Présents : Marianne Lemoine, Brigitte Chartier – Duraincy, Domingo Pelayo Martinez, Thierry Decramp, Cédrik Jamroz, Maximilien Adam, Marie Le Bouquin.

Absents excusés : Véronique Lafarge, Agnès Quinterne, Virginie Vinchon, et Lionel Caron qui a donné pouvoir à Maximilien Adam

Désignation d'un secrétaire de séance :

Avant de débiter, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance. Madame Brigitte Chartier-Duraincy est proposée puis désignée pour assurer ces fonctions.

DELIBERATIONS

Tarif de la cantine

Suite à la révision des tarifs, relative à la restauration scolaire 2024/2025, le maire propose d'augmenter le tarif du repas de 4,80 € à 5 €. Il est à noter que sur 13 ans, les tarifs ont évolué de 0.58€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Titres en non-valeur et irrécouvrables

Une liste de titres présentés en non-valeur, irrécouvrables pour la somme de 1659.86 € a été constatée par les services de la DGFIP. Il nous est demandé de valider cette liste et de faire les ajustements budgétaires nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Mise en sécurité du bassin de rétention

Le grillage du bassin de rétention d'eaux pluviales nécessite d'être changé. Le Maire propose de déposer des dossiers de subvention auprès du Département et de l'Etat à hauteur de 20 458.40 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Télérelève

Le Syndicat des Eaux du plateau du Thelle propose aux communes l'installation de la télérelève sur chaque compteur afin de faciliter la gestion des fuites et la consommation. L'installation est prise en charge financièrement par le Syndicat, un montant de 11.51 € HT sera facturé à chaque abonné pour le fonctionnement de ce dispositif.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à 7 voix pour et 1 abstention.

Visites médicales du personnel

Le Maire explique que dans le cadre des visites médicales des agents, une convention cadre doit être signée avec le centre de gestion de l'Oise. Le coût annuel prévisionnel est de 330 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Voiries d'intérêt communautaire

Suite à la fusion de la Communauté de Communes en 2019 le maire explique qu'il est nécessaire de régulariser les mises à disposition à la Thelloise des voiries 15 et 16.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Défiibrillateur

Un défiibrillateur doit être installé dans les établissements de catégorie 4 (bâtiment de l'école maternelle et de la mairie) recevant du public. Après étude, la société Schiller est retenue pour la location du matériel. Le montant annuel s'élève à 700.32 TTC.

Aménagement du potager

La réception des travaux du potager a été effectuée le 11 juin 2024. La prairie fleurie devra être ensemencée de nouveau à l'automne. L'ouverture sera effective d'ici le 30 juin prochain. Une inauguration est envisagée courant septembre.

Enfouissement

Les travaux d'enfouissement de la rue du Prieuré devrait débuter en septembre pour une durée de 3 mois environ. La réunion de piquetage aura lieu le 26 juin à 14h30. Le Maire propose d'étudier la réfection de la chaussée.

Cinéma

Le cinéma en plein air étant trop coûteux, il est envisagé de renouveler l'achat de places de cinéma pour les enfants de Morangles.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Marianne LEMONNE

